



DISPOSITIONS RELATIVES AUX DIFFERENTES AIDES ET BONUS ECO POUR L'ACHAT D'UN VEHICULE DE LA GAMME RED ELECTRIC
--

1. BONUS ÉCOLOGIQUE DE L'ÉTAT

⇒ 605 € pour l'achat ou la location pour les particuliers et les professionnels du modèle E50.

Calcul du bonus :

- Batterie E50 = 2,42 kWh
- Bonus de 250€ par kWh = $2,42 \times 250 = 605$ €

⇒ 900 € pour l'achat ou la location pour les particuliers et les professionnels du modèle E100.

Calcul du Bonus :

- Batterie E100 = 4,84 kWh
- Bonus ECO (maximum) = 900 €

⇒ 900 € pour l'achat ou la location pour les particuliers et les professionnels du modèle E125.

Calcul du bonus :

- Batterie E125 = 9,68 kWh
- Bonus ECO (maximum) = 900 €



Pour bénéficier du bonus écologique :

Le client final fait lui-même la démarche après l'achat du scooter via le lien suivant :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34014>

Vous devez compter entre 4 et 8 semaines de délai pour que le bonus vous soit effectivement versé.

2. AIDE A L'ACQUISITION DE VEHICULES PROPRES DE LA REGION ÎLE DE FRANCE

⇒ 1500 € - pour l'achat ou la location longue durée - pour les professionnels en Île-de-France.

La gamme de scooters RED Electric est éligible à une aide pour les professionnels domiciliés en Île-de-France.

Cette aide s'élève à 1500 € cumulable avec le bonus écologique de l'État, mais pas avec les autres aides des collectivités locales.

- Pour les deux-roues, trois-roues et quadricycles électriques dont l'énergie de batterie est inférieure ou égale à 10 kWh.
- Pour les professionnels basés en Île-de-France seulement.
- Limité à 5 véhicules par professionnel et par K-Bis.
- **La demande doit être effectuée avant l'achat du véhicule (un devis doit être réalisé au préalable).**
- Cumulable avec le Bonus Eco.
- Les auto-entrepreneurs sont éligibles à cette subvention.



Exemple RED Electric E125 Pro

900 € + 1500 € = 2400 € d'aide par véhicule. [Base Tarif E125 : 8990 € TTC]

=> Coût d'achat final pour le client : 6590 € TTC

La demande est simple et rapide sur Internet :

<https://www.iledefrance.fr/aides-services/accompagnement-professionnels-franciliens-l-acquisition-de-vehicules-propres>

Contact par courriel : vehiculespropres@iledefrance.fr

Documents à télécharger par le client et à compléter :

https://www.iledefrance.fr/sites/default/files/medias/2019/01/documents/vehicules_propres_-_reglement.pdf

<https://www.iledefrance.fr/aides-services/accompagnement-professionnels-franciliens-l-acquisition-de-vehicules-propres>

Attention : les autres aides ou bonus octroyés par les collectivités locales ne sont, en général, pas cumulables avec le bonus écologique de l'État.

En cas de nécessité, le Service Relation Clientèle de RED Electric est à la disposition des clients FNAC DARTY pour les assister dans leurs démarches.